



## Achat terrain en ZAC pour maison individuelle

Par **BARY**, le **21/12/2018** à **21:49**

Bonsoir à tous,

Voilà nous avons acheté un terrain en 2016 et construit notre maison dans une petite commune de 3000 Habitants dans le département 34 . le terrain proposé était situé dans une ZAC , du coup avant d'acheter nous nous sommes renseigné sur ce qui aller se construire sur toute la ZAC pour voir un peu si ça nous convient bien sur , du coup le lotisseur aménageur nous a bien informé que ça aller être une partie maison individuelle, et à proximité il y aurait un EPHAD , informations confirmés par la suite par le service urbanisme de la mairie.

Or à la dernière réunion publique de Mr le Maire, jeudi dernier, on apprend, mes voisins et nous que le projet EPHAD était tombé à l'eau et que le terrain a été vendu par la mairie à un promoteur pour construction de logements sociaux ...ma question:

Est ce que c'est légal? peut-on changer de projet déjà ficelé pour une ZAC, sachant que tous les documents fournis jusqu'à présent ne désigné que le projet EPHAD.???

merci d'avance pour vos réponses, idées, propositions de démarches...????

Par **goofyto8**, le **22/12/2018** à **18:43**

bonsoir,

En principe lorsqu'on délimite un périmètre de ZAC, il y a une enquête publique avec présentation détaillée de l'ensemble du projet